

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/22 A 20 H 30

L'an deux mil vingt deux, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc GAUTIER, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14**

**Date de convocation du conseil municipal : 22/09/22**

**Présents :** Marc GAUTIER - Sylvène GRANDJEAN - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Catherine VARVAT - Gérard HOURIEZ - Catherine AUGER - Patrick MOREL - Peggy THIEBAUT - Pascal SERVAIS

**Excusés :** Frédéric CALVAIRE - Florian BOUTEILLER (pouvoir donné à Sylvène GRANDJEAN) - Kevin O'ROURKE - Alexandre VICHERD-BIROUILLE (pouvoir donné à Patrice SAULE)

**Secrétaire de séance :** Catherine AUGER

**Quorum atteint** (10 présents)

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 08/07/22.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Marc GAUTIER, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

### DELIBERATIONS

#### **BUDGET / FINANCES – Enfouissement BT et TEL hameau Le Villard / Plan de financement définitif**

##### **TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

M. le Maire rappelle les travaux projetés (n° de dossier 21-003-446) et précise, qu'après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 297 670 € |
| 2. le montant total des financements externes s'élèvent à :          | 229 005 € |
| 3. la contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :    | 68 666 €  |

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient que la commune de Saint Pierre d'Entremont (Isère),

- prenne acte du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- prenne acte de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	297 670 €
Financements externes :	229 005 €
Participation prévisionnelle de la commune :	68 666 €
(dont frais TE38 + contribution aux investissements)	

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération

et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

68 666 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

**TE38 – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	65 063 €
2. le montant total des financements externes s'élèvent à :	31 070 €
3. la participation aux frais de TE38 s'élève à :	2 704 €
4. la contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	31 289 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient que la commune de Saint Pierre d'Entremont (Isère),

- prenne acte projet présenté et du plan de financement définitif,
- prenne acte la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet de travaux et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	56 782 €
Financements externes :	6 100 €
Participation prévisionnelle de la commune :	50 682 €
(dont frais TE38 + contribution aux investissements)	

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération

et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 31 289 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Vote Pour : 12 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

**BUDGET / FINANCES – EP - Rénovation secteur Le Villard / Plan de financement - Affaire 21-004-446**

**TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

4. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	35 167 €
5. le montant total des financements externes s'élèvent à :	20 429 €
6. la participation aux frais du TE38 s'élève à :	510 €
7. la contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	14 228 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient que la commune de Saint Pierre d'Entremont (Isère),

- prenne acte du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- prenne acte de la contribution correspondante au TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	35 167 €
Financements externes :	20 429 €
Participation prévisionnelle de la commune : (dont frais TE38 + contribution aux investissements)	14 738 €

- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du TE38 d'un montant de : **510 €**
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de : **14 228 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

Vote                      Pour : 12 (dont 2 pouvoirs)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

### **URBANISME / FONCIER – Espace de Bon Fonctionnement du Guiers (EBF) : Choix de l'EBF "concerté"**

M. le Maire expose aux membres du conseil les documents de « Phase 1 de l'étude de définition et d'actualisation des espaces de bon fonctionnement (EBF) sur les principales rivières du SIAGA » qui ont été récupérés sur la plateforme d'échange mise à disposition par le SIAGA en décembre 2021 et notamment la carte (format A3 couleur) de l'EBF « nécessaire » et de l'EBF « optimal », ciblée sur la commune concernée.  
Le conseil municipal se concerta pour procéder au choix d'un EBF « concerté ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide le choix suivant :

- les limites de l'EBF Concerté sont identiques à celles de l'EBF Optimal,
- les limites de l'EBF Concerté sont identiques à celles de l'EBF Nécessaire,
- les limites de l'EBF concerté sont comprises entre celles de l'EBF l'Optimal et de l'EBF Nécessaire,
- les limites de l'EBF concerté sont inférieures à l'EBF nécessaire.

Vote                      Pour : 12 (dont 2 pouvoirs)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

### **URBANISME / FONCIER – Projet d'aménagement entrée station du Planolet et création d'un espace pique-nique et aire de repos / justification de l'intérêt général du projet**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil le projet d'aménagement de l'entrée de la station de ski du Planolet, projet dont la 1ère phase a été l'élargissement du chemin d'accès à la station en 2021.  
Il explique ensuite qu'il y a lieu maintenant de lancer la phase 2, à savoir l'investissement dans l'action "quatre saisons Montagne", afin de pouvoir proposer des activités aux touristes tout au long de l'année, été comme hiver.

M. le Maire précise également que la première action qui serait mise en place consisterait à la création d'un espace pique-nique /aire de repos, espace qui serait proche de la station, tout en étant non loin du col du Cucheron, lieu régulièrement fréquenté par les touristes tout au long de l'année.

Ce projet consisterait à l'aménagement sur la parcelle C 745, lieu-dit "La Pelouse et La Coche", de tables et bancs et aire de loisirs (cf. plan joint à la présente délibération). Il serait prévu la création de 2 plateaux dédiés à cet effet avec un accès depuis l'entrée de la station.

Les arbres et arbustes en place seraient conservés et un terrassement serait effectué à minima afin de préserver le site et de privilégier l'insertion paysagère.

Après avoir donné connaissance du détail de cet aménagement. M. le Maire rappelle également que pour permettre sa réalisation et avoir la maîtrise foncière du terrain détaillé ci-dessus, il a été demandé, dans le cadre de la modification n°1 du PLUIH et de l'enquête publique qui s'est déroulée du 05/09/22 au 05/10/22, que la parcelle C745 soit classée en

emplacement réservé. Il rappelle notamment la délibération prise par le conseil en date du 27/06/22, délibération par laquelle les membres du conseil ont émis un avis favorable sur le projet de modification du PLUIH. Il reste maintenant à attendre les conclusions définitives de l'enquête publique lancée par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt général du projet d'investissement dans l'action "quatre saisons Montagne" et la création d'une aire de repos et pique-nique sur la parcelle C 745, lieu-dit "La Pelouse et La Coche" :

- **APPROUVE** ce projet et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents concernant cette opération ;

Vote

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

## QUESTIONS DIVERSES

### **Marché de Noël du samedi 03/12/22**

M. le Maire informe le conseil de la demande du Groupement des Artisans. Décision que cette année le marché se déroulerait sur la place "Croix Mollard", sur le parking côté bâtiment "La Chartreuse". Le conseil municipal prend note qu'il se déroulera l'après midi et que la buvette sera tenue par l'association " le Sou des écoles".  
4 places de parking seront mis à disposition ainsi que la borne électrique située à cet endroit.

### **Ouverture de la station de ski "Le Planolet / Saint Pierre de Chartreuse"**

M. le Maire informe le conseil que des réunions de pilotage ont lieu tous les jeudi à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse afin d'étudier toutes les possibilités concernant la station.  
L'ouverture de celle-ci devrait se faire sous le même format que l'hiver précédent mais la décision définitive sera prise courant novembre.

### **Opération "Le Mois de la Nuit"**

M. le Maire rappelle que le 15/10/22 l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble de la commune dans le cadre de cette opération.

### **Opération "Octobre Rose"**

Les deux communes de Saint Pierre d'Entremont se pareront de rose tout le mois d'octobre et des cagnottes se déposées chez les commerçants pour soutenir la recherche médicale contre le cancer du sein.

Fin de séance à 22 H 45.